



11 juillet 2011

L'assurance vie collective de base et complémentaire

Les primes pour l'assurance vie collective de base (AVCB) pour 2011-2012 vont rester au même niveau que celles de 2010-2011, pas d'augmentation. Comme toujours, l'employeur et l'employé assument respectivement la moitié du coût total des primes.

Pour l'assurance vie collective complémentaire (AVCC), il y aura en 2011-2012 un congé de paiements pour les 10 périodes de paie entre le 28 juillet 2011 et le 15 décembre 2011 inclusivement.